

**COLBAC**

Comité de liaison biterrois pour l'abolition de la  
corrida – 2 rue Jeanne Jugan – 34500 Béziers  
06.48.25.64.91

**E-mail : [contact@colbac.info](mailto:contact@colbac.info)**

Monsieur Robert Ménard,  
Hôtel de Ville  
Place Gabriel Péri,  
34500 Béziers.

Béziers, le 7 avril 2026

**Objet : Demande de communication du rapport de suivi des recommandations de la CRC Occitanie relatives aux soutiens publics à la corrida**

Lettre recommandée avec accusé de réception

Monsieur le Maire,

Par courrier de Madame la Présidente de la Chambre régionale des comptes (CRC) Occitanie, joint au rapport d'observations définitives relatif au soutien public à la corrida pour la période 2019-2023, il vous a été rappelé qu'en application des dispositions de l'article L.243-9 du Code des juridictions financières, vous êtes tenu, dans un délai d'un an à compter de la présentation de ce rapport à l'assemblée délibérante, de présenter devant celle-ci un rapport précisant les actions entreprises à la suite des observations et recommandations formulées par la CRC.

Lors de la séance du conseil municipal du 7 avril 2025, le conseil a pris acte du rapport définitif de la CRC Occitanie transmis le 21 mars 2025, ainsi que de la réponse apportée par la commune de Béziers.

À cette occasion, la CRC a formulé les trois recommandations suivantes :

- 1- Valoriser comptablement les biens mis à disposition de la commune ou par la commune à la société Betarra tels que définis dans la convention de partenariat tripartite de la gestion des arènes de Béziers
- 2- Se doter d'une charte définissant les règles en matière d'invitations pour les différents spectacles de tauromachie espagnole, tauromachiques et non tauromachiques.
- 3- Valoriser dans le compte financier l'ensemble des concours - financiers et en nature - apportés aux associations.

En conséquence, je vous serais reconnaissante de bien vouloir m'indiquer si ces recommandations ont été mises en œuvre et si un rapport de suivi a été présenté au conseil municipal, conformément aux obligations légales précitées.

Dans l'affirmative, je vous remercie de bien vouloir me transmettre copie de ce rapport, de préférence par voie électronique, ou de m'indiquer les modalités selon lesquelles il peut être consulté.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Sophie Maffre-Baugé, présidente du COLBAC